

AIM Forêts tropicales

Gestion durable et multifonctionnelle
des paysages forestiers primaires à Madagascar
pour la réduction de la pauvreté :

ACTION PILOTE DE GESTION DECENTRALISEE ET ADAPTATIVE DU CORRIDOR FORESTIER DE MANOMPANA

AIM – Association Intercoopération Madagascar

- ❖ **Durée du projet :** 4 ans, de 2007 à 2010
- ❖ **Bénéficiaires :** organisation intercommunale de gestion de forêt et leurs agents forestiers villageois ; communautés villageoises des fokontany ; comités de gestion des forêts villageoises des fokontany ; associations des exploitants forestiers communautaires ; Circonscription de l'environnement, des eaux et forêts (CIRENVEF).
- ❖ **Localisation du projet :**
Région d'Analanjirifo, district de Soanierana-Ivongo, Intercommunalité au niveau de 4 communes (Manompana, Ambahoabe, Ambodiangana, Antanifotsy)
- ❖ **Rôle et implication de l'AIM dans le projet :**
AIM est le gestionnaire du projet sur la base d'un contrat avec l'Union Européenne
- ❖ **Coût total du projet :**
667 545 euros
- ❖ **Identité du bailleur de fonds :**
Délégation de la Commission Européenne à Madagascar et cofinancement du CIFOR
- ❖ **Objectif du projet :**
Génération de revenus et maintien des services environnementaux pour les communautés et les communes rurales du corridor forestier de Manompana par des modes de gestion adaptés et durables.
- ❖ **Principes d'action :**
 - Responsabilisation des communautés villageoises et des communes rurales pour une gestion rationnelle et durable du corridor forestier de Manompana.
 - Identification d'un mode de conservation des paysages forestiers primaires associé à un mode d'exploitation communautaire durable des forêts.
 - Adaptation des outils de suivi de la gestion décentralisée des forêts primaires et capitalisation des expériences en vue d'une extension intercommunale du mode de gestion ainsi que de l'adaptation de la politique forestière.
- ❖ **Les principales activités :**
 - Elaboration concertée d'une stratégie de gouvernance forestière décentralisée.
 - Constitution des COGE pour le transfert légal des droits de gestion et élaboration participative des outils de gestion durable et multifonctionnelle des forêts.
 - Mise en œuvre d'un mode de concertation pour la régénération communautaire des zones à risque d'interruption du corridor forestier, des modes d'exploitation des forêts villageoises et du mode de taxation des exploitants forestiers communautaires.
 - Mise en place d'un système de monitoring simple et efficace qui permet de suivre l'impact et d'adapter les modes de gestion expérimentés.
 - Synthèse des leçons apprises en vue de l'élaboration d'une stratégie d'extension validée autour du corridor forestier et de la diffusion des résultats par des publications.
 - Mise en place d'un groupe de travail multipartite chargé de synthétiser les leçons apprises et de formuler de modèles pilotes à des échelles supérieures (analyse institutionnelle liée à la décentralisation).